

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2005

Séance ouverte à 21 heures sous la présidence de M. Didier VAILLANT, Maire.

Secrétaire : Mme LOUSSERT, Conseiller

Etaient présents : M. VAILLANT, M. MARSAC , M. BONNARD, Mme YAICH, Mme BONNIN, Mme RANVIER, Mme JOARY, Mlle PETITJEAN , M. MAQUIN, Mme GOAS, M. BENATTAR, M. AGONHOUMEY, M. BOULAY, Mme MARIN, Mme GUITTON, M. RENAUD, M. BAUER, M. LOTERIE , Mme TECHTACH, M. KONATE, Mme MBANI, M. LEBEAU, Mme LE BOUFFANT, M. FLORIN, M. VILLEMAIN, Mme LOUSSERT, Mme GIBOUDEAUX.

Absents excusés : M. ZELPHIN, Mlle BOUBEKEUR, Mlle PARENTI, M. BOUCHACOURT, M. GANDEGA.

Absents : M. LESAGE, Mlle GOUDIABY.

Pouvoirs : M. ZELPHIN à M. MARSAC ; Mlle BOUBEKEUR à M. VAILLANT ; Mlle PARENTI à M. BONNARD ; M. BOUCHACOURT à Mlle PETITJEAN ; M. GANDEGA à M. AGONHOUMEY ; M. KONATE à Mme RANVIER (à compter de son départ) ; Mme GIBOUDEAUX à M. BAUER (à compter de son départ).

1/ COMPTE-RENDU

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2005

M. le Maire propose aux conseillers de reporter l'approbation du compte-rendu de la précédente séance au prochain Conseil municipal. (Rapporteur : M. Vaillant)

2/ COMPTE-RENDU

Délégation de compétences

M. le Maire donne lecture des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations de compétences qui lui ont été données par le Conseil municipal.

Pour la période comprise entre le 11 janvier et le 21 février 2005, les décisions de Monsieur le Maire sont les suivantes : 1 préemption - 32 non préemptions - 10 contrats/conventions - 1 avenant à un contrat - 2 marchés négociés - 1 déconsignation d'indemnité. (Rapporteur : M. Vaillant)

M. Konate arrive en séance.

3/ FINANCES

Vote du compte administratif 2004 de la ville

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les résultats du compte administratif 2004 de la Ville, en conformité avec le compte de gestion du receveur, présentent un déficit d'investissement de 359 912,44 € et un excédent de fonctionnement de 618 634,65 €, soit un excédent global de clôture de 258 722,21 €.

M. le Maire propose que le résultat d'exploitation de l'exercice 2004 (618 634,65 €) soit affecté en totalité à la section de fonctionnement. (Rapporteur : M. Marsac)

Conformément à l'article L. 2121-4 du Code Général des collectivités territoriales, pour le vote de ce point de l'ordre du jour, M. le Maire s'est retiré et M. Marsac a été élu Président de séance.

- Texte adopté à l'unanimité

4/ FINANCES

Vote des taux 2005

M. le Maire rappelle que depuis la loi du 10 janvier 1980, les Conseils Municipaux déterminent les taux des quatre taxes locales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et taxe

professionnelle). Il rappelle que depuis l'exercice 1997, le taux de la taxe professionnelle est fixé par la communauté de communes Val de France.

M. le Maire propose au Conseil Municipal, pour la 8ème année consécutive, de ne pas augmenter les taux d'imposition (Taxe d'habitation : 12,84 %, Taxe sur le foncier bâti : 18,87 %, Taxe sur le foncier non bâti : 55,88 %). (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

Mme Guitton arrive en séance.

5/ FINANCES

Vote du budget 2005 de la ville

M. le Maire présente le budget 2005 équilibré en dépenses et en recettes tant en section d'investissement (11 180 851 €) qu'en section de fonctionnement (28 179 871 €) soit une balance générale de 39 360 722€. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

6/ FINANCES

Vote du compte administratif 2004 du service assainissement

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les résultats du compte administratif Assainissement 2004, en conformité avec le compte de gestion du receveur, présentent un déficit d'investissement de clôture de 141.396,62 € et un excédent d'exploitation de clôture de 337.295,60 €, soit un excédent global de clôture de 195.898,98 €.

M. le Maire propose que le résultat d'exploitation de l'exercice 2004 (337.295,60 €) soit affecté en totalité à la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2005. (Rapporteur : M. Marsac)

Conformément à l'article L. 2121-4 du Code Général des collectivités territoriales, pour le vote de ce point de l'ordre du jour, M. le Maire s'est retiré et M. Marsac a été élu Président de séance.

- Texte adopté à l'unanimité

7/ FINANCES

Vote du budget 2005 du service assainissement

M. le Maire présente le budget d'assainissement 2005 équilibré à 1.363.815,60 € en dépenses et en recettes, tant en section d'investissement qu'en section d'exploitation. Il propose de maintenir pour l'exercice 2005 le prix au m3 de la redevance communale d'assainissement à 0,3369 €. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

8/ FINANCES

Vote du compte administratif 2004 Pompes funèbres

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les résultats du compte administratif Pompes funèbres 2004, en conformité avec le compte de gestion du receveur, présentent excédent global de clôture de 28.476,21 €.

M. le Maire propose que le résultat d'exploitation de l'exercice 2004 (28.476,21 €) soit affecté en totalité à la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2005. (Rapporteur : M. Marsac)

Conformément à l'article L. 2121-4 du Code Général des collectivités territoriales, pour le vote de ce point de l'ordre du jour, M. le Maire s'est retiré et M. Marsac a été élu Président de séance.

- Texte adopté à l'unanimité

9/ FINANCES

Vote du budget 2005 Pompes funèbres

M. le Maire présente le budget du service extérieur des pompes funèbres 2005 équilibré en dépenses et en recettes à 33.500 €, en section d'exploitation. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

10/ FINANCES

Subventions aux associations et établissements publics

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget 2005 prévoit dans différents chapitres des ouvertures de crédits permettant le vote de subventions aux associations locales à vocation sociale, périscolaire, sportive ou culturelle.

Il propose au conseil municipal de l'autoriser à verser à certaines associations une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2005. (Rapporteur : M. Marsac)

Les adjoints et conseillers, président d'association, se sont retirés de la séance lors du vote des subventions aux associations.

- Texte adopté à l'unanimité

M. Konate quitte la séance et donne pouvoir à Mme Ranvier.

Mme Giboudeaux quitte la séance et donne pouvoir à M. Bauer.

11/ FINANCES

Convention d'objectifs et de partenariat Ville/Associations

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 1er du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques prévoit l'obligation de conclure une convention avec les associations dont le montant annuel de subventions dépasse la somme de 23 000 euros (valorisation des locaux mis à disposition comprise).

Il rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 12 février 2002 approuvant une convention de financement type et autorisant la signature de cette convention avec les associations concernées.

M. le Maire explique que cette convention a été modifiée afin de mieux préciser les obligations de la Ville et de l'association dans l'exécution de cette convention et propose aux conseillers d'approuver cette nouvelle convention et de l'autoriser à la signer avec les associations concernées. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

12/ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Approbation du rapport de la commission d'évaluation des charges transférées

M. le Maire explique que dans le cadre des transferts de compétence qui se sont opérés entre les communes membres et la communauté d'agglomération, une commission a été mise en place, conformément aux dispositions législatives, et dont la mission est d'évaluer le coût net des charges transférées par les communes à la communauté d'agglomération.

Il propose au conseil municipal d'approuver l'évaluation des charges transférées relative au transfert des bibliothèques telle qu'elle ressort du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

13/ ENFANCE

Financement des projets des écoles (complément)

M. le Maire rappelle que par délibération du 21 Janvier 2005, et dans l'attente du vote du budget, le Conseil municipal a décidé de verser aux écoles un acompte sur le financement 2005 des projets sportifs, scientifiques et culturels autres que les classes à PAC (Projet Artistique et Culturel), correspondant aux 6/12ème des aides accordées.

Les projets ayant été validés en partenariat avec l'Inspection Départementale de l'Education Nationale, il convient de verser sur le compte des coopératives des écoles le solde du financement correspondant. Il précise que dans le même temps, l'Education Nationale a validé 4 classes à PAC sur la ville, financés à 50% (750 €) par l'Education Nationale et à 50 % (750 €) par la ville, et qu'il convient donc de verser ce financement sur le compte des coopératives des écoles concernées. (Rapporteur : Mme Joary)

- Texte adopté à l'unanimité

14/ ENFANCE

Examen des dossiers de bourses départementales - années 2004/2005

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que des bourses départementales sont versées aux élèves et étudiants de moins de 25 ans au 1er janvier de l'année de la demande de bourse, domiciliés dans le Val d'Oise et fréquentant un établissement d'enseignement secondaire, technique, agricole ou supérieur. Il précise que pour recevoir les bourses départementales, les élèves et étudiants doivent être au préalable bénéficiaires d'une bourse versée par la commune de résidence de la famille.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'attribution d'une bourse de 46 € aux 568 élèves bénéficiaires, pour un montant total de 26 128 €. (Rapporteur : Mme Joary)

- Texte adopté à l'unanimité

15/ ENFANCE

Indemnité représentative de logement aux instituteurs

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que les instituteurs qui ne peuvent bénéficier d'un logement de fonction se voient verser mensuellement une Indemnité Représentative de Logement. Il informe que la préfecture du Val d'Oise sollicite les communes pour une revalorisation de l'Indemnité Représentative de Logement, harmonisée sur l'ensemble des départements d'Ile de France, ce qui porterait le montant de l'indemnité à :

- Indemnité de base mensuelle versée par l'Etat : 202,08 € (2 425 €/an)

- Majoration de 25 % mensuelle versée par les communes : 50,52 € (606,24 €/an), soit une augmentation de 1,43 € par instituteur et par mois par rapport à 2004. (Rapporteur : M. Joary)

- Texte adopté à l'unanimité

16/ EMPLOI/FORMATION

Demande de subvention au FSE/FEDER - Espace Emploi/Formation

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 21 janvier 2005 approuvant, en complément de la Zone Franche Urbaine, la mise en place d'un espace emploi formation afin d'optimiser les dispositifs d'aide à l'emploi. Il rappelle que cet Espace Emploi-Formation sera créé à la Maison de quartier des Carreaux.

M. le Maire explique qu'il est préférable de déléguer la mise en œuvre de la prestation d'accueil et d'accompagnement à un organisme spécialisé, qui devra mettre à disposition 2 agents à temps plein. Il précise que cela modifie le plan de financement relatif au fonctionnement de l'Espace Emploi-Formation approuvé lors du précédent conseil municipal.

M. le Maire propose donc aux conseillers d'approuver le nouveau plan de financement et de l'autoriser à solliciter le Fonds Social Européen (FSE) Objectif 3 (subvention de fonctionnement pour 3 ans) et le FEDER Objectif 2 (subvention d'investissement pour 2005). (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

17/ POLITIQUE DE LA VILLE

Demande de subvention Politique de la Ville Investissement - Pôle RMI/RMA

M. Le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de plate-forme d'accueil et d'insertion pour les personnes bénéficiaires du RMI. Ce projet a pour objet l'aménagement de bureaux dans le bâtiment situé 45 rue Julien Boursier (ancienne Poste du Village).

M. le Maire explique que ce projet peut être subventionné par l'Etat, au titre de la Politique de la Ville à hauteur de 35 % de son coût et propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter la subvention de l'Etat. (Rapporteurs : Mlle Petitjean et Mme Yaich)

- Texte adopté à l'unanimité

18/ RENOVATION URBAINE

Approbation du projet d'opération de rénovation urbaine-Carreux/La Cerisaie

M. le Maire rappelle que la Municipalité a fait le choix de porter prioritairement son effort de rénovation urbaine sur la Zone de Redynamisation Urbaine des Carreaux puisqu'il s'agit du secteur d'habitat le plus ancien (construit dans la seconde moitié des années 50), présentant une typologie d'habitat uniforme (95 % de logements HLM) et le plus éloigné des normes actuelles de confort en terme de surface des logements et de qualité de ceux-ci.

Il précise que le désenclavement du quartier de Derrières-les-Murs/Cerisaie fait également partie du projet de rénovation urbaine.

M. le Maire explique que le projet de rénovation urbaine de Villiers-le-Bel trouve dans le dispositif de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) une réponse appropriée à ces enjeux.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le principe de ces opérations de rénovation urbaine et de l'autoriser à déposer le dossier auprès de l'ANRU et à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces opérations. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

19/ MARCHES PUBLICS

Marché de mise en place et de suivi du plan de sauvegarde - Avenant n° 3

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché de mise en place et de suivi-animation d'un plan de sauvegarde pour 3 copropriétés en difficulté a été lancé par délibération du 7 mars 2003, divisé en une tranche ferme et une tranche conditionnelle. Il a été notifié au PACT ARIM 95, le 5 août 2003.

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de passer un avenant n°3 à ce marché afin de modifier l'acte d'engagement de la tranche conditionnelle du marché initial et fixer le nouveau point de départ de cette tranche conditionnelle au 1er janvier 2005, suite à l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2004. (Rapporteur : Mme Marin)

- Texte adopté à l'unanimité

20/ MARCHES PUBLICS

Marché d'achat et de maintenance de matériel informatique -Signature

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un marché d'achat et de maintenance de matériel informatique et d'acquisition de licences pour logiciels a été lancé le 22 décembre 2004 sous la forme d'un appel d'offres de niveau européen.

M. le Maire informe les membres du Conseil que la commission d'appel d'offres a attribué :

- Le lot n°1 (Environnement MAC) à la société AID COMPUTERS, pour des montants minimum et maximum respectivement de 30.000,00 et 120.000,00 Euro HT, soit 35.880,00 et 143.520,00 Euro TTC ;

- Le lot n°2 : (Environnement PC) à la société SWIFTY, pour des montants minimum et maximum respectivement de 25.000,00 et 100.000,00 Euro HT, soit 29.900,00 et 119.600,00 Euro TTC.

M. le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer ce marché avec les sociétés AID COMPUTERS et SWIFTY. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

21/ MARCHES PUBLICS

Marché négocié de travaux de réfection et restructuration du Bd C. de Gaulle

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un marché de travaux de réfection et restructuration du boulevard Charles de Gaulle a été lancé le 8 décembre 2004 sous la forme négociée et divisé en deux tranches (tranche ferme : entre la rue Henri Sellier et la rue d'Hérivaux ; tranche conditionnelle : entre la rue d'Hérivaux et la rue Bertrand Russel).

M. le Maire informe les membres du Conseil que la commission a attribué ce marché à l'entreprise UNION TRAVAUX SNC pour la somme de 362 837,00 euros H.T., soit 433 953,05 euros T.T.C (Tranche ferme : 217 937,00 euros H.T. soit 260.652,65 euros T.T.C. ; Tranche conditionnelle : 144 900,00 euros H.T. soit 173.300,40 euros T.T.C.) et leur propose de l'autoriser à signer ce marché avec cette entreprise. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

22/ MARCHES PUBLICS

Marché négocié de travaux d'enfouissement des réseaux aériens - Avenue P. Sépard

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un marché de travaux d'enfouissement des réseaux aériens, basse tension et télécommunications, avenue Pierre Sépard a été lancé le 2 décembre 2004 sous la forme négociée.

M. le Maire informe les membres du Conseil que la commission a attribué ce marché à la société CORETEL EQUIPEMENT S.A.S., pour la somme de 79 227,10 euros H.T., soit 94.755,61 euros T.T.C et leur propose de l'autoriser à signer ce marché avec cette société. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

23/ MARCHES PUBLICS

Marché négocié d'assurances - Dommages aux biens et risques annexes

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un marché négocié d'assurances, dommages aux biens et risques annexes a été lancé le 24 décembre 2004.

M. le Maire informe les membres du Conseil que la commission d'appel d'offres a attribué ce marché à la SMACL, pour la somme de 43.339,47 € TTC, l'assurance tout risque exposition étant incluse à hauteur de 500,00 € TTC et leur propose de l'autoriser à signer ce marché avec la SMACL. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

24/ MARCHES PUBLICS

Marché négocié d'assurances - Flotte automobile et contrat de mission

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un marché négocié d'assurances, Flotte automobile et contrat de mission a été lancé le 24 décembre 2004.

M. le Maire informe les membres du Conseil que la commission d'appel d'offres a attribué ce marché au cabinet KMITA, pour la somme de 43.501,90 € TTC, pour l'assurance flotte automobile et 2.000,00 € TTC pour le contrat mission et leur propose de l'autoriser à signer ce marché avec le cabinet KMITA. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

25/ MARCHES PUBLICS

Marché négocié d'assurances - Responsabilité civile et protection juridique

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un marché négocié d'assurances, Responsabilité civile et Protection juridique a été lancé le 24 décembre 2004.

M. le Maire informe les membres du Conseil que la commission d'appel d'offres a attribué :

- le lot n°1 (Responsabilité civile) à la SMACL, pour la somme de 22.351,99 € TTC ;
- le lot n°2 (Protection juridique) au cabinet Pigeonneau (compagnie DAS), pour la somme de 4.050,00 € TTC pour l'assurance Ville et 1.219,00 € TTC pour l'assurances Agents (total de 5.269,00 € TTC).
M. le Maire propose aux conseillers de l'autoriser à signer ce marché avec ces sociétés. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

26/ TRAVAUX

Convention de groupement de commandes Val de France/Ville - Eclairage public

M. le Maire propose au Conseil Municipal de recourir, pour la réalisation de travaux d'entretien, de grosses réparations et d'amélioration des installations d'éclairage public et de signalisation, à un groupement de commandes avec la communauté d'agglomération Val de France. Les prestations et travaux concernés par ce marché correspondent pour une part aux équipements communaux (maître d'ouvrage : Commune de Villiers le Bel) ; pour une autre, aux équipements communautaires et d'intérêts communautaires (maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération Val de France).
Le marché unique sera passé sous la forme d'un marché à bons de commandes.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de désigner la Communauté d'Agglomération Val de France, coordonnateur de ce groupement.

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention de groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération Val de France. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

27/ TRAVAUX

Demande de subvention au Conseil Général - Travaux à réaliser dans les écoles

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, dans le cadre des Fonds Scolaires, le Conseil Général subventionne les communes pour des travaux de réparation, d'entretien, d'aménagement et de sécurité des bâtiments scolaires, y compris les restaurants scolaires et les logements de fonction.
Il précise que cette subvention s'élève à 35% du coût prévisionnel hors taxe des travaux, dans la limite d'un plafond annuel de 8 € par élève du premier degré, soit pour la ville une subvention possible de 29 224 € au regard des effectifs scolaires de l'année 2004/2005.

M. le Maire informe le conseil municipal que des travaux sont envisagés dans les bâtiments scolaires et qu'il convient donc de solliciter l'aide du Conseil Général. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

28/ FONCIER

Rapport sur les acquisitions et les cessions foncières

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des acquisitions et cessions immobilières effectuées durant l'année 2004 dans le cadre de préemptions sur le territoire de la Commune couvert par une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) ; de préemptions dans le périmètre du droit de préemption urbain (DPU) pour permettre la réhabilitation du centre-ville et les orientations du projet de Ville et du développement économique. (Rapporteur : M. Bonnard)

29/ FONCIER

Achat de la parcelle AC n°515 - 25 rue J. Boursier - Implantation du city-stade

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune va réaliser l'aménagement d'un city-stade, au 25, rue Julien Boursier, sur un terrain actuellement propriété de la Communauté d'Agglomération Val de France.

Il propose au conseil municipal de l'autoriser à acquérir la parcelle cadastrée section AC n° 515, d'une superficie de 1255 m², au prix de 47 690 euros, et à signer l'acte de cession du terrain en vue de la réalisation d'un city-stade. (Rapporteur : M. Bonnard)

- Texte adopté à l'unanimité

30/ FONCIER

Cession de la parcelle AB 429 pour partie - 81 rue de Paris

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune est propriétaire d'une parcelle de terrain sise 81 rue de Paris, cadastrée section AB n° 429, située en zone « Ula » à vocation d'activités économiques comportant de l'habitat, au Plan d'Occupation des Sols en vigueur.

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande d'acquisition d'une partie de cette parcelle, soit une superficie approximative de 8000 m² afin d'y construire un dépôt de 800 m² couvert, deux pavillons, et aménager un lieu de stockage.

Après consultation de la Brigade de gestion et d'évaluation domaniales, et compte-tenu des constructions envisagées, le prix de cession a été négocié sur la base de 15 € le m², l'acquéreur prenant à sa charge les travaux de viabilité nécessaires.

M. le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à réaliser cette vente. (Rapporteur : M. Bonnard)

- Texte adopté à l'unanimité

31/ FONCIER

Cession de parcelles AR176-255 dans la ZAE "Les Tissonvilliers"

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'acquisition des parcelles communales cadastrées section AR n° 176 et 255 sises dans la Zone d'Activités Economiques « Les Tissonvilliers » afin d'y construire une salle de réception et restauration.

Le prix de vente, estimé par la Brigade de gestion et d'évaluations domaniales, est de l'ordre de 61 € le m².

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à négocier cette vente. (Rapporteur : M. Bonnard)

- Texte adopté à l'unanimité

32/ FONCIER

Mise à disposition de parcelles - Association des Jardins de Villiers-le-Bel

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention a été signée entre la ville et l'association des Jardins de Villiers-le-bel en décembre 2000 afin de mettre à disposition de cette association un ensemble de parcelles dénommées "Jardins Familiaux" pour qu'elles soient affectées à des familles ou des personnes seules habitant la commune de manière à pouvoir se livrer au "jardinage familial ou individuel, dans un cadre associatif et de favoriser l'aménagement d'un ensemble de qualité ouvert et harmonieusement relié à l'environnement".

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer un avenant n°1 à cette convention afin de mettre à disposition de l'association des Jardins de Villiers-le-Bel la parcelle AK 26 d'une superficie de 5 250 m². (Rapporteur : M. Bonnard)

- Texte adopté à l'unanimité

33/ ENVIRONNEMENT

Désignation de représentants- Commission locale d'information et de surveillance

Monsieur le Maire rapelle au conseil municipal que, par arrêté préfectoral du 19 février 1976, M. le Préfet du Val d'Oise a autorisé la société SAREN à exploiter une usine d'incinération d'ordures ménagères sur le territoire de la commune de Sarcelles. Il rappelle que M. le Préfet a institué une commission locale d'information et de surveillance (C.L.I.S.) auprès de l'usine d'incinération d'ordures ménagères exploité par la société SAREN.

Il précise que le mandat de 3 ans des membres de cette commission est venu à expiration le 14 février 2005 et propose au Conseil Municipal de désigner les deux représentants de la commune (un titulaire et un suppléant) au sein de cette instance.

M. Loterie (titulaire) et M. Bonnard (suppléant) sont élus, à l'unanimité, comme représentant de la ville au sein de la commission locale d'information et de surveillance relative à l'exploitation de l'usine d'incinération d'ordures ménagères de Sarcelles. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Votes pour : 32

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01 heure 10.